Ville de Reuilly
02 54 03 49 00
mairie@reuilly.fr
www.reuilly.fr

© M. Huchet

Les élus vous informent

Décembre 2020
N° 205

Retrouvez-nous sur nos réseaux :

Noël des aînés

Le traditionnel déjeuner de Noël des Aînés ne peut avoir lieu dans les conditions sanitaires actuelles. En lieu et place, **les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont souhaité offrir un colis de Noël à l'ensemble des personnes de plus de 70 ans**.
Les colis seront distribués à domicile par des élus municipaux les 19, 20 et 21 décembre 2020.

Vœux de la municipalité

Le Maire et le Conseil Municipal auront le plaisir de vous présenter leurs vœux **le 8 janvier 2021** sous réserve de décisions gouvernementales favorables.
Les conditions et modalités de participation à cette cérémonie vous seront présentées dans le prochain feuillet « Les élus vous informent ».

Fête de Noël des enfants

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, nous sommes au regret de vous annoncer que **la fête des enfants ne peut-être proposée cette année.**

1ère Saison au Camping

La municipalité a reçu un premier rapport de Camping-Car Park sur le chiffre d'affaire et les fréquentations du Camping modernisé pour la saison estivale (de juin à septembre). Ce rapport est très satisfaisant compte tenu de l'année particulière qu'est 2020.
Ce sont, au total, **663 nuits qui ont été facturées** sur un ensemble de **72 réservations**. **12% de nos touristes étaient étrangers** (venant de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne pour la plupart).

Illuminations de Noël

Les illuminations de Noël sont en place et elles le resteront **jusqu'au 4 janvier 2021**. Elles seront accompagnées tous les jours, de 16h30 à 19h, de **musiques de Noël dans les rues du centre bourg.**

Mot du Maire

Chers Amis Reuillois,

Je vous disais, dans le précédent numéro, que la seconde vague épidémique n'avait pas épargné Reuilly. Plusieurs contaminations ont été à déplorer. Il est heureux de constater une amélioration de la situation sanitaire qui conduit les pouvoirs publics à alléger le dispositif de façon progressive afin de permettre à l'activité économique de bénéficier de la période des fêtes de fin d'année, mais aussi, aux familles de se retrouver à Noël. Restons très vigilants et respectons les règles pour ne pas compromettre cette semi-liberté retrouvée.

Excellentes fêtes de fin d'année, Yves Guesnard

Covid-19 : Dernières directives

- **Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble des lieux publics clos, aux abords des écoles lors de l'entrée et la sortie des enfants ainsi que sur le marché du vendredi matin.**
- **La mairie est de nouveau ouverte au public** les matins aux horaires habituels. Les appels téléphoniques et les mails restent à privilégier pour vos démarches.
- **Les services auprès des aînés et des personnes isolées continuent** : les courses essentielles pourront être réalisées par les élus ou les agents municipaux. Les personnes concernées doivent rester à leur domicile, les élus ou les agents se chargeront de faire les déplacements nécessaires. Pour toute demande particulière sur ce service, contactez Aurélie DELABY au 06 30 58 90 70.
- Toutes des salles pouvant accueillir du public **sont fermées jusqu'à nouvel ordre.**
- **La Maison de Reuilly** rouvrira le 15 décembre sous réserve des décisions gouvernementales à venir.
- **Les commerces** sont rouverts sous un protocole sanitaire strict.
- **Les bars et les restaurants** demeurent fermés.
- **La médiathèque** est de nouveau ouverte depuis le 1er décembre.

***La situation sanitaire évolue rapidement**. Les informations présentées dans ce feuillet ne sont peut-être plus à jour. En cas de doute, rendez vous sur le site internet ou la page Facebook de la commune ou sur le site internet du gouvernement : https:// www.gouvernement.fr/info-coronavirus/.*

Projet d'exposition

La médiathèque souhaite organiser **une exposition de photos de classes d'autrefois et d'aujourd'hui** des écoles de Reuilly. Si vous souhaitez prendre part à celle-ci, contactez Muriel MOREAU à la médiathèque au 02 54 21 79 67.

Ventes

Il reste **2 parcelles viabilisées** d'une superficie de 1241 m² et 1096 m² **au lotissement des Champs de Devant**. Elles sont à vendre au prix de 15 € le m². Renseignements à la mairie au 02 54 03 49 00.

Permanence des élus

La permanence des élus de décembre est annulée. Selon l'évolution de la situation sanitaire, elle reprendra à partir de janvier, le deuxième lundi de chaque mois.

Périscolaire

Centre de loisirs à Noël

Nous vous informons que **le Centre de loisirs sera fermé du 21 décembre au 3 janvier 2021 pour les vacances de noël.**

Tickets de cantine

Un délai supplémentaire est accordé pour rapporter vos anciens tickets de cantine. Ils seront crédités sur les Comptes-Famille, à valeur égale, jusqu'au 18 décembre, dernier délai.

Dates des marchés

Les marchés des vendredis 25 décembre 2020 et 1er janvier 2021 ont été avancés aux **mercredis 23 et 30 décembre de 13h à 19h.** Cela entraîne un stationnement interdit à partir de 12h30 et les lendemains de 8h à 10h.

Urbanisme : Fiche-conseil « travaux sur une construction existante »

4/4 : Modification de l'aspect extérieur

Si vous souhaitez entreprendre **des travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur** (fenêtres, portes percement ou changement, toiture), quel que soit le secteur de la ville où vous résidez, **une Déclaration Préalable** de travaux (cerfa 13703*07) est exigée par la mairie pour l'un des travaux suivants :

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux),
- Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle,
- Changer des volets (matériau, forme ou couleur),
- Changer la toiture.

Avant tout projet, il est nécessaire de se renseigner auprès de la mairie ou sur le site https://www.service-public.fr/. Ne prenez pas le risque d'engager des travaux sans autorisation.

Influenza Aviaire

Une augmentation du niveau de risque d'Influenza Aviaire (Grippe aviaire) de « modéré » à « élevé » a été observé suite à la découverte de deux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène en Haute-Corse et dans les Yvelines.

À ce titre, des mesures doivent être respectées depuis le 17 novembre sur l'ensemble du territoire, notamment **le confinement des volailles ou la mise en place de filets de protection** au dessus des basses-cours. L'ensemble des mesures à appliquer sont disponibles sur notre site internet.

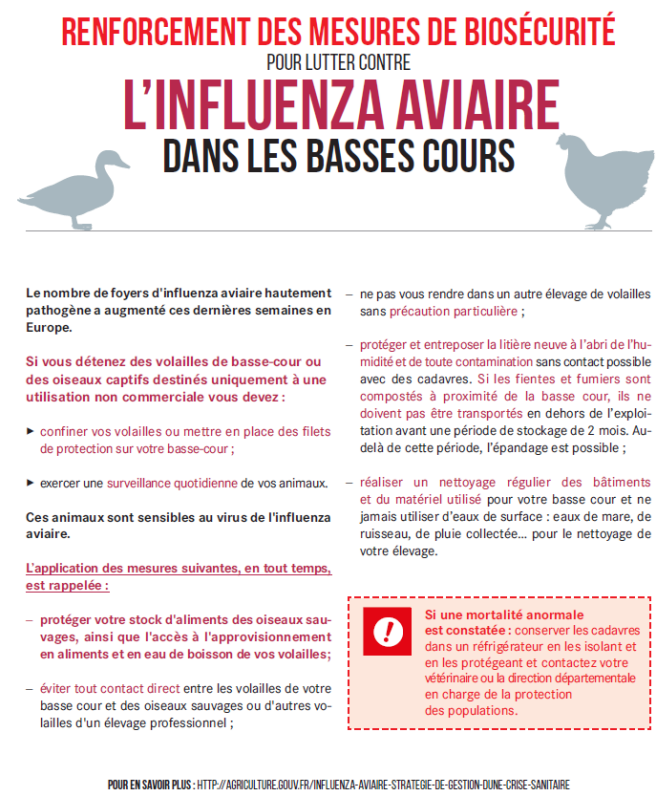

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES COURS

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- **protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;**
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE

Nouvelle activité professionnelle

Rémi DIEUDONNÉ a lancé sa Micro brasserie « Iziebeer ». Il est possible de le retrouver sur ses réseaux :

iziebeer

micro_brasserie_iziebeer

Point sur les travaux

Travaux des ponts du Camping

Les marchés concernant les études complémentaires de géodétection et de géoréférencement, de diagnostic amiante et plomb et les études géotechniques ont été attribués aux entreprises J2DAO et GINGER.

▼ Place de « la Creusette »

Les travaux de la petite place en face de l'école élémentaire reprennent. Un élagage des arbres et un débroussaillage de la parcelle ont été réalisés ce qui a permis de mettre au jour le puits qui sera restauré.

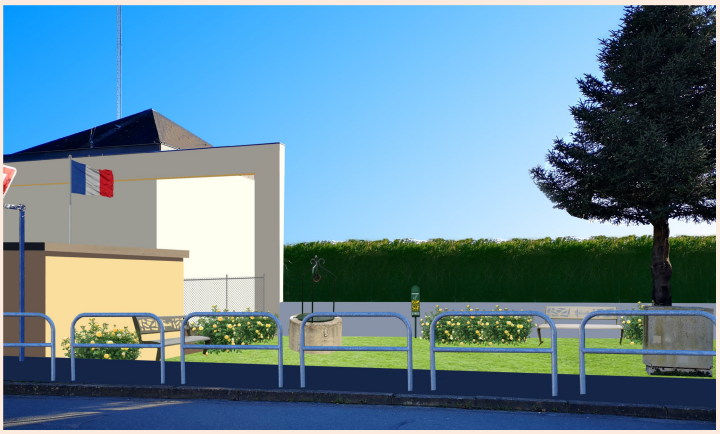

◄ Plaine de jeux du Cluzeau

Les travaux d'aménagement de la Plaine de jeux du Cluzeau se poursuivent.

- 17 grands arbres ont été plantés,
- le parcours de santé a été décaissé,
- des voliges ont été installées autour du parcours,
- les terrains de pétanque ont été refaits,

Un retard de livraison des agrès de Fitness a entrainé l'arrêt du chantier. Il reprendra le 10 janvier. **L'arrêté de fermeture du site est prolongé jusqu'au 19 février 2021.** Merci de votre compréhension.

Travaux du Cellier-Dieu

Mi-novembre, les ouvriers des Bâtisseurs du Berry ont reçu plusieurs toupies de béton afin de couler la dalle du premier plancher du Cellier-Dieu. Le charpentier est à l'œuvre en ce moment afin de construire le second plancher. Un échafaudage sera installé en périphérie à partir de mi-décembre afin de préparer les futurs travaux de charpente.

Prochaines manifestations (prévisionnel selon conditions sanitaires)

- ~~**3 décembre** : Repas de Noël organisé par le Club Loisirs et Amitiés à la Salle des fêtes.~~ **Annulé**
- **du 5 décembre au 13 janvier** : Expositions de broderies afghanes et de Pascale MASSON à la Maison de Reuilly. ***Sous réserves des décisions gouvernementales à venir.***
- ~~**5 et 6 décembre :** Animations pour le Téléthon organisées par les associations de Reuilly.~~ **Annulées**
- ~~6 décembre : 16 quadrettes toutes divisions organisées par l'Amicale Boule Reuilloise à la Halle Jean-Pierre Berlot.~~ **Annulé**
- ~~12 décembre : Repas de Noël des aînés organisé par le Centre Communal d'Action Sociale de Reuilly à la Salle des fêtes.~~ **Annulé**
- ~~13 décembre : Rifles organisées par le Comité des fêtes à la Salle des fêtes.~~ **Annulé**
- ~~18 décembre : Arbre de Noël organisé par l'Union Sportive de Reuilly à la Salle des fêtes.~~ **Annulé**
- ~~19 décembre : Fête de Noël des enfants organisée par la municipalité sur la Place de la République.~~ **Annulé**

Téléthon 2020

Cette année, les associations de Reuilly ne peuvent pas organiser de collectes et d'animations comme les années précédentes. **Elles comptent cependant sur votre mobilisation habituelle** et sur vos dons.

Rendez-vous sur le site www.afm-telethon.fr/ ou au 36 37 par téléphone pour réaliser vos dons. Vos piles usagées peuvent être apportées dans le collecteur à la mairie.

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

La parole à l'opposition

Chères Reuilloises, Chers Reuillois,

Nous tenions à vous remercier sincèrement pour votre soutien lors des dernières élections municipales. Nous saurons être vos représentants durant ces 6 ans.
Depuis le 1er mars 2020, la loi nous prévoit un droit de parole sur le bulletin municipal, moyen privilégié pour communiquer avec vous. N'étant pas autorisés à tenir une permanence en mairie pour vous recevoir et être à votre écoute, vous pouvez, si vous le souhaitez, prendre contact avec nous.
Dans cette période bien particulière, nous restons mobilisés pour vous apporter notre soutien au quotidien.
Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, de très belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous.

***Contact** : avanconsensemblepourreuilly@gmail.com, Facebook, ou 07 81 09 70 86 (tél. de S.Pain)*

Marine Cousset, José Carvalho, David Grolleau, Sandrine Pain